

**Atelier «Peser sur l'agenda des négociations internationales  
dans les domaines à fort enjeu pour la croissance»**

**5 mai 2010**

**Note de cadrage**

**Les enjeux européens et internationaux dans les travaux de la CLCF**

Le premier rapport de la Commission pour la libération de la croissance française avait promu plusieurs propositions à dimension européenne et internationale au sens large - une vingtaine sur 316, détaillées en annexe - dans des domaines divers : encouragement à la mobilité des étudiants et des travailleurs, modalités de négociation et de transposition des directives communautaires, tourisme, directive Solvabilité 2, politique européenne de l'énergie, politiques de compétitivité...

Dans le cadre de son second rapport, la Commission a comme objectif d'identifier de manière plus systématique les modes de coopération prioritaires et les décisions utiles à la croissance que la France devrait porter dans les enceintes européennes et internationales, pour plusieurs raisons :

- La crise a accéléré la tendance au rééquilibrage du pouvoir au niveau mondial au profit des "grands émergents" qui détiennent aujourd'hui un potentiel financier et économique considérable et continuent à se développer à un taux de croissance rapide. La crise mondiale et la crise grecque mettent à l'épreuve la gouvernance économique européenne, confrontée à une différenciation des situations et des politiques économiques, des positions de solde courant et de dette publique. Les enjeux de sortie de crise revêtent donc de fait une dimension mondiale et européenne.
- L'Union européenne et la zone euro rassemblent des pays différents en termes de niveau de vie, de potentiel de croissance ou de modèle social. Quelles que soient ces différences, tous les pays membres ont choisi de se doter d'un agenda commun d'objectifs et de transformations, dans le cadre notamment du processus de Lisbonne et de la stratégie Europe 2020 qui lui succède ; la stratégie de changement proposée pour la France doit donc être cohérente avec les objectifs que l'Union européenne se fixe à l'horizon 2020 - et présenter un caractère coopératif vis-à-vis de nos principaux partenaires.
- Le dynamisme de la croissance française est intimement lié à celui de nos principaux partenaires européens.
- La réussite des objectifs de croissance française passe par notre capacité à influencer le contenu des politiques communautaires (politique industrielle, gouvernement économique de l'Europe...) qui constituent des leviers pour réaliser les objectifs de croissance en France.

Ces différents enjeux doivent conduire la commission à identifier les modes de coopération prioritaires et les décisions utiles à la croissance que la France devrait porter dans les enceintes européennes et internationales. Cet atelier se propose de les explorer.

## Options à explorer lors de l'atelier (non limitatives)

- ⇒ Comment faire de l'Europe un cadre de croissance partagé ? La Stratégie Europe 2020 peut-elle avoir de meilleurs résultats que la stratégie de Lisbonne ? Comment l'améliorer ?

Sur le fond, cinq priorités sont identifiées dans le cadre de la stratégie Europe 2010 : R&D, augmentation du taux d'emploi, contribution à l'atteinte des objectifs du paquet énergie climat (réduction des émissions et augmentation des énergies renouvelables) et amélioration de l'efficacité énergétique, amélioration des niveaux d'éducation et d'enseignement supérieur, inclusion sociale et lutte contre la pauvreté. En termes de méthode, la stratégie repose sur un engagement sur des cibles européennes et des cibles nationales dont la mise en œuvre fera l'objet d'un engagement politique de la part des Etats membres.

- Comment peut-on améliorer la cohérence des politiques communautaires et leur contribution à la réalisation des objectifs communs ? Les propositions de la Commission sont en effet cruciales pour orienter les dépenses vers les secteurs d'avenir et créer un cadre pour les politiques nationales - par exemple en matière de R&D, d'économie numérique, de politique industrielle, de politique énergétique ;
- Les politiques communautaires actuelles sont-elles suffisamment utilisées ? faut-il chercher à renforcer les conditions de concurrence équitable au sein de l'Union (coordination fiscale et sociale) ? peut-on rénover les méthodes d'action et la rapidité de réaction de la Commission pour qu'elle devienne un lieu proactif de définition d'un cadre commun, plutôt qu'un lieu de réaction à des initiatives nationales ?
- Quelle méthode de négociation pour déverrouiller le Conseil ? Certains sujets stratégiques font l'objet de négociations très longues et inabouties : propriété intellectuelle ; fiscalité (y compris fiscalité de l'énergie)...

- ⇒ Où en est-on de la régulation européenne et mondiale du système financier et de la supervision ?

Au niveau européen, le paquet « supervision » est en cours d'examen au Conseil et au Parlement ; la Commission a également adopté une communication sur les dérivés (et non un instrument juridique) ; la proposition de directive sur les fonds alternatifs a échoué. Au niveau du G20, les réunions de Pittsburgh et Londres ont également pris une série d'engagements : lutte contre les paradis fiscaux, supervision financière, contrôle des rémunérations et bonus, réglementation des dérivés et des agences de notation.

- Où en est-on de la mise en œuvre de ces mesures ?
- Y a-t-il une vision européenne partagée au G20 ? Comment progresser dans cette direction ?
- Y a-t-il place pour une agence européenne de notation ?

⇒ Quelle dimension externe pour les politiques européennes ?

- Peut-on définir une dimension externe plus offensive pour les politiques européennes, et en particulier les normes européennes ? Elle pourrait concerner la politique commerciale (définition d'une stratégie européenne vis-à-vis des grands émergents ; principe de réciprocité ?) ; la politique énergétique (groupements d'achats face aux cartels mondiaux) ; la politique environnementale (mécanisme d'inclusion carbone aux frontières ?) ; les normes sociales ; la défense des investissements stratégiques en Europe ?

⇒ Comment définir le « gouvernement économique européen » et améliorer le cadre macroéconomique européen ? quels enseignements tirer de la crise grecque ?

Le traitement de la crise grecque et l'objectif d'éviter sa propagation reposent avec acuité la question du gouvernement économique européen, sous l'angle de la coordination des politiques économiques, l'orientation et l'impact du budget communautaire, la gouvernance de la zone euro...

- Comment réformer le pacte de stabilité et de croissance ?
- Où en est le fonctionnement des institutions européennes après le traité de Lisbonne ? comment fonctionne le Conseil européen entre présidence permanente et présidence tournante ? est-ce une instance adéquate de définition du gouvernement économique de l'Union, par rapport à l'Eurogroupe notamment ?
- L'axe franco-allemand reste-t-il nécessaire ?

⇒ Gouvernance économique mondiale : le G20 contribue-t-il à un cadre de croissance amélioré ?

## ANNEXE

### Liste des mesures du premier rapport de la CLCF comportant une dimension européenne ou internationale

Numéro	Mesure
17	Donner aux étudiants salariés un crédit d'European Credit Transfer System pour l'obtention de la licence, qui serait d'autant plus élevé que l'emploi est lié au cursus
27	Améliorer l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers, et revoir la politique de visas les concernant
28	Ouvrir davantage l'enseignement supérieur sur le monde
53	Renforcer les garanties européennes en matière de numérique
62	Utiliser la présidence française de l'Union européenne pour proposer un grand programme de développement du numérique
76	Développer l'offre d'accueil de clients étrangers dans le cadre de la politique de santé
88	Développer une politique européenne de l'énergie
90	Doter les instances européennes et nationales d'homologation des moyens nécessaires pour les rendre incontestables dans le cadre de la politique alimentaire
97	Harmoniser les réglementations financières et boursières avec celles applicables au Royaume-Uni pour ne pas handicaper les acteurs français par rapport à leurs concurrents internationaux européens
99	Améliorer les conditions d'accueil des étrangers hautement qualifiés, en particulier par la mise en place d'un guichet spécifique pour la délivrance rapide de titres de séjour de longue durée
108	Augmenter le budget privé consacré à la promotion de la France à l'étranger
109	Harmoniser la classification française des hôtels avec la classification internationale et inciter à une classification européenne
218	Proposer à nos partenaires européens de multiplier par 10 le nombre de bénéficiaires du programme Erasmus et en étendre le champ d'application à toutes les formations relevant de l'université des métiers
219	Étendre les bourses de l'enseignement supérieur ainsi que l'offre de formations qualifiantes aux pays de la future Union méditerranéenne
220	Créer, au sein des universités de ces pays, des départements universitaires communs à un pays du Nord et un pays du Sud en liaison avec les problèmes de marché du travail au Nord et au Sud
221	Accueillir davantage d'étudiants étrangers en scolarité payante
222	Accueillir plus de travailleurs étrangers
223	Simplifier la délivrance d'autorisation de travail pour les travailleurs étrangers
231	Faire évaluer ex ante et ex post tout projet de loi et de règlement, ainsi que les principaux textes communautaires
237	Mieux connaître les intérêts économiques, sociaux et financiers du pays avant toute négociation européenne
238	Transposer toute directive européenne dans les plus brefs délais, sans exception
282	Permettre l'établissement de devis forfaitaires pour l'accueil des patients étrangers
310	Pour éviter une réorientation de la politique de placement des assureurs au détriment des actions sous l'effet de Solvabilité 2, le superviseur doit adopter une pratique souple accordant des dérogations sur la base d'un rapport de l'entreprise en fonction de l'horizon de placement